



Sommaire

▷ En bref

- Lancement d'un appel à candidature pour valoriser les bonnes pratiques en matière de Plan local d'urbanisme intercommunal

▷ Carnet de campagne Présidentielle

- Droits des femmes : les 10 propositions de Benoît Hamon

▷ Fonction publique

- Un rapport sur les inégalités de rémunérations et de parcours professionnels entre femmes et hommes

▷ Territoires

- Co-production publique-privée : quelles innovations dans les territoires ?
- La nouvelle gare de Lorient : une bouffée d'oxygène pour le territoire
- L'indication géographique : un label en plein essor

▷ Histoire

- Rétrospective des 10 élections présidentielles de la V^e République : 1974

▷ La rubrique du droit

- L'Agence Française anticorruption

▷ L' élu de la semaine

- Jean-Claude Husson

Moins d'une semaine pour envoyer votre parrainage!

- Le parrainage doit être reçu au Conseil constitutionnel le 17 mars 18 heures maximum
- Si jamais le formulaire n'a pas été reçu, la seule solution est de contacter rapidement la préfecture de département, seule à même de renvoyer un formulaire de parrainage
- Un décalage peut être observé entre l'envoi du formulaire et sa publication sur le site du Conseil constitutionnel: il s'explique par les délais nécessaires à la vérification de la validité des parrainages.

ÉDITORIAL, par Naïma Charaï

Quelque chose doit changer

Le 23 avril, le 7 mai, je voterai Benoît Hamon. Ce choix est celui de l'évidence.

Nous arrivons au bout d'un cycle. Les Français sont lassés. Fatigués qu'on leur dise qu'ils ne font pas assez d'efforts, qu'ils ne travaillent pas assez, pas assez durs. Fatigués d'un discours anxiogène et décliniste. Fatigués enfin d'avoir le sentiment d'avoir perdu tout pouvoir sur leur vie et le destin de leur pays. Quelque chose doit changer.

Le changement ne viendra pas de la brutalité xénophobe de l'extrême droite qui nous plongera dans le chaos ou dans l'ultralibéralisme de la droite totale de François Fillon. Le salut n'est pas plus à chercher du côté d'Emmanuel Macron dont le libéralisme béat et daté a déjà montré toutes ses limites. Ce n'est pas avec les solutions inefficaces d'hier que nous résoudrons les problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Seule la candidature de Benoît Hamon ouvre la voie d'un futur possible et désirable.

Notre but est simple : redonner à nos concitoyens la maîtrise de leur vie et à nos territoires l'autonomie qu'ils méritent.

Redonner du pouvoir aux citoyens c'est leur permettre à tous de vivre dignement. La création d'un revenu universel d'existence, la hausse des minima sociaux et du SMIC, ainsi qu'une politique déterminée de réduction de temps de travail permettront d'éradiquer la pauvreté, de réduire le chômage et donneront la chance à chacun de repenser son rapport au travail.



Redonner du pouvoir aux citoyens, c'est sortir la France de l'immaturité et de la fatigue démocratique dans laquelle elle se trouve plongée. L'instauration d'une VI^e République et d'un 49.3 citoyen feront surgir les citoyens dans les processus de décision. Ce n'est pas en ayant peur du peuple que nous ferons reculer le Front national. La France et l'Europe

ne souffriront jamais d'un excès de démocratie. C'est pourquoi, nous porterons l'intérêt des peuples au niveau européen.

La création d'un Parlement de la zone euro ouvrira la voie à l'alliance des gauches européennes et à la réorientation profonde de l'Europe afin qu'elle soit demain ce qu'elle aurait toujours dû être : démocratique, sociale, écologique.

Enfin, c'est au cœur de nos territoires que se forgeront les solutions de demain. Benoît Hamon souhaite promouvoir l'intelligence des territoires avec un troisième acte de la décentralisation. Cela passera par une grande stabilité institutionnelle, une visibilité financière, un pouvoir réglementaire local d'adaptation et un dialogue constant entre l'État et les collectivités. Il ne faut pas s'y tromper : la transition sociale, écologique et démocratique ne se fera pas sans les élus, sans les territoires et sans les citoyens.

La candidature de Benoît Hamon est une chance inouïe ; c'est notre seule chance à gauche. C'est le seul choix possible, le seul choix crédible et volontaire pour faire gagner nos idées, nos territoires et nos compatriotes.

Naïma Charaï,
Conseillère régionale de la Nouvelle Aquitaine

Grand oral des candidats par l'ADF: la question financière précisée?

Avant les maires le 22 mars, le tour des Départements: ce 8 mars, l'Assemblée des Départements de France (ADF) recevait les principaux candidats à l'élection présidentielle (Hamon, Macron, Le Pen, Mélenchon, Fillon, Dupont-Aignan) ou leurs représentants dans un format "grand oral" leur permettant d'exposer leurs programmes pour les collectivités locales. Les finances constituaient, comme il fallait s'y attendre le plat principal, et ont permis de déceler quelques lignes de fracture entre candidats, bien qu'aucun n'ait fait preuve d'une grande originalité sur ces sujets. Unaniment, les candidats ont appelé à un pacte financier pluriannuel entre l'État et les collectivités, afin de donner à ces dernières une visibilité quant à la feuille de route de l'exécutif sur le quinquennat. En matière de dotations, préoccupation majeure des élus locaux après 4 années de baisse, seul F. Fillon a annoncé une nouvelle diminution de 7,5 milliards d'euros (elle était de 20 milliards d'euros dans son programme de la primaire...) sur 2018-2022, à raison d'1,5 milliard d'euros par an. E. Macron prévoit 10 milliards d'économies incombant aux collectivités, qui ne passeraient pas par la baisse des dotations, mais par des économies en dépenses de fonctionnement, élaborées dans le cadre du pacte Etat-collectivités. Le programme de M. Le Pen annonce lui aussi 10 milliards d'euros d'économies pour les collectivités, grâce à quelques mesures comme la suppression des CESER, la lutte contre la fraude sociale, ou encore la suppression des régions. Les autres candidats promettent un arrêt de la baisse des concours financiers de l'État, voire une hausse de ceux-ci.

Si aucune proposition notable n'est à relever en matière de fiscalité locale, notons, concernant la question cruciale du financement du RSA, le relatif consensus des candidats pour une recentralisation de celui-ci. Rappelons que l'ADF avait largement œuvré, en 2016, à l'échec des négociations visant à opérer une recentralisation du guichet financier lié au RSA...

R. S.

Lancement d'un appel à candidature pour valoriser les bonnes pratiques en matière de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, lance un nouvel appel à candidature pour accompagner et récompenser les collectivités aux initiatives ou savoir-faire exemplaires en matière d'élaboration de PLUI et capables de faire progresser les pratiques. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique des appels à projets PLUI portés par le ministère depuis 2012. Alors que la généralisation du transfert de compétences PLUI est prévue au 27 mars 2017, plus de 540 PLUI sont approuvés ou en cours d'élaboration à l'échelle nationale. Dans le cadre de la loi Égalité et Citoyenneté, des mesures de simplifications pour faciliter cette prise de compétence en cas de fusion de collectivités ont d'ailleurs été prises afin d'accompagner ce mouvement intercommunal de planification.

L'appel à candidature sur les PLUI exemplaires doit permettre d'identifier les démarches innovantes et reproductibles dont pourraient s'inspirer les collectivités volontaires. Dotée de 600 000 €, cette démarche permettra de récompenser une quinzaine de lauréats d'excellence dans deux catégories différentes en fonction de l'état d'avancement du projet:

- Catégorie 1 : PLUI en cours d'élaboration (dotation jusqu'à 50 000 € par projet). Cette catégorie permettra d'accompagner financièrement les documents en cours d'élaboration qui traitent des thématiques suivantes: innovation pour pallier des difficultés territoriales particulières; démarche pilote en matière de nouveaux outils d'urbanisme et de transition énergétique; document le plus appropriable par les citoyens, les élus ou par les praticiens.
- Catégorie 2: PLUI en vigueur (dotation globale estimée entre 100 000 et 200 000 €). Cette catégorie permettra d'accompagner les élus dans la valorisation auprès des habitants des PLUI qui auront notamment traité de manière innovante: la revitalisation urbaine; la programmation d'une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire.

Les collectivités ont jusqu'au 15 avril 2017 pour proposer leur candidature pour lesquelles toutes les modalités sont disponibles sur le site du ministère: <http://www.logement.gouv.fr/appele-a-candidatures-plui-2017>. Les résultats seront annoncés à l'automne 2017 par un jury national, lors du séminaire annuel du Club PLUI.

Marchés publics et lutte contre le travail dissimulé dans le Finistère

Finistère Habitat, la SAFI (Société d'aménagement du Finistère), Douarnenez Habitat et la Fédération du BTP viennent de signer une charte de bonnes pratiques liées aux marchés publics et à la lutte contre le travail dissimulé. Cet accord particulièrement important a une dimension économique évidente, mais il s'inscrit aussi dans une démarche citoyenne. Il poursuit un double objectif, celui de garantir aux entreprises l'accès à la commande publique et leur permettre d'avoir un contrat équilibré: délai de paiement des factures, dispositif pour détecter les offres anormalement basses, etc. et celui de lutter efficacement contre le travail dissimulé et la fraude au détachement, pour promouvoir une concurrence saine et loyale.

Parmi les actions les plus emblématiques de cette charte, on note:

- Dans le cadre de la sélection des candidats: l'attribution du marché se fait selon la règle de l'offre économiquement la plus avantageuse; un système de détection des offres anormalement basses est mis en place.
- Dans le cadre de l'exécution des chantiers: porte de la carte officielle des travailleurs du BTP pour les personnels des entreprises intervenantes, à l'exclusion de tout autre document; l'acheteur souhaite également encadrer la sous-traitance en chaîne.
- Dans le cadre des consultations pour la réalisation de constructions neuves ou d'opérations de réhabilitation d'envergure: intégration d'une clause d'insertion sociale, qui doit tenir compte de la main-d'œuvre éloignée de l'emploi, mais aussi des jeunes apprentis dans les entreprises en ce que l'apprentissage constitue une politique durable d'insertion.

D. L.

Droits des femmes: les 10 propositions de Benoît Hamon

Les inégalités persistent dans de nombreux domaines: violences, inégalités salariales et professionnelles, sexisme... Face aux offensives répétées des conservateurs, il faut passer à la vitesse supérieure en matière d'égalité femmes-hommes. Construire ensemble un futur désirable, une société qui fait reculer les violences contre les femmes, qui améliore leurs conditions de vie et de travail, et qui fait de l'égalité un objectif partagé par toutes et tous

1 - Doublement du budget du ministère des droits des femmes pour mener des politiques d'ampleur contre les inégalités.

2 - Une meilleure protection des femmes victimes de violences. Je créerai 4500 places d'hébergement spécialisé. Les plaintes seront mieux traitées, les poursuites systématiques et les jugements plus rapides.

3 - Augmentation de 10% du minimum vieillesse, dont plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes seules.

4 - Contrôle et des sanctions systématiques contre les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle et la revalorisation des métiers majoritairement occupés par les femmes.

5 - Un service public de la petite enfance, avec 250 000 nouvelles places d'accueil et des horaires adaptés. La scolarisation dès 2 ans sera développée.

6 - Allongement du congé paternité à 6 semaines, dont 11 jours obligatoires, pour répondre l'attente des jeunes parents et favoriser le partage des tâches parentales.

**#BENOITHAMON
2017**

7 - Renforcement de la lutte contre le sexisme par la création d'une brigade des discriminations et le lancement d'un grand plan contre le sexisme dans les médias, les publicités et sur internet.

8 - Augmentation du nombre de centres de planification familiale et de structures pratiquant des IVG.

9 - Ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et aux femmes célibataires.

10 - Acte 3 de la parité par l'augmentation des amendes aux partis, le non cumul dans le temps et l'introduction d'une dose de proportionnelle à l'Assemblée Nationale.

Le revenu universel d'existence : une avancée pour les femmes

Emplois précaires, temps partiel, petits salaires, discriminations. Le libéralisme heureux est une illusion dangereuse pour les femmes. Le SMIC et le RSA, dont plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes, seront revalorisés. Je propose aussi de changer notre rapport au travail. L'instauration d'un revenu universel d'existence permettra :

- favoriser l'autonomie financière des femmes vis-à-vis de leur conjoint
- plus de pouvoir d'achat pour les précaires, en grande majorité des femmes
- de réduire son temps de travail quand on occupe un emploi pénible et d'avoir plus de temps pour soi sans perte d'argent

Des réponses pour assurer l'égalité salariale



C'est le 8 mars, jour de la journée internationale des droits des femmes, que Françoise Descamps-Crosnier, députée des Yvelines a remis, au Premier ministre son rapport sur les inégalités de rémunération et de parcours professionnels entre femmes et hommes dans la fonction publique. En présence d'Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, et de Laurence Rosignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes

Comment peut-il exister des inégalités salariales alors qu'existent une grille unique et des concours d'accès dans la fonction publique? La lecture du rapport parlementaire convaincra les plus sceptiques. Écart global de rémunération de 19%, écarts des pensions de retraite, plafond de verre pour accéder aux plus hauts postes, parois de verre entre filières, le diagnostic est avéré. Mais il est complexe à établir du fait de données hétérogènes, d'études de cohortes peu répandues, de statistiques parfois difficilement comparables.

Après avoir conduit 49 auditions et recueilli 856 témoignages, la députée a présenté un rapport qui se veut utile en 55 propositions à court, moyen et long termes qui vont de la gestion quotidienne au sein des services publics à une loi organique. Il prend réellement en compte les trois versants de la fonction publique (État, hospitalière, territoriale).

Françoise Descamps-Crosnier recense dans un premier temps les facteurs endogènes à la fonction publique et exogènes susceptibles d'être corrigés pour peu qu'ils soient bien identifiés. Les modes de management ne sont pas épargnés... et les propositions concrètes. Comme celle de "bassin d'emplois publics" interministériel et inter versants de la fonction publique, afin de faciliter le développement d'une carrière sans mobilité géographique excessive.

Volontarisme et approche systémique

La mobilisation des pouvoirs publics est réelle, mais sa dynamique est à amplifier. Le protocole d'accord du 8 mars 2013 est un bon exemple... mais certaines des quinze mesures préconisées ne sont pas toujours entrées en vigueur. Les effets de la réforme territoriale, avec ses mégas fusions intercommunales et interrégionales, ont eu pour effet par exemple de cantonner les femmes cadres dans les fonctions de DGA.

La pratique des nominations équilibrées est à développer, notamment dans la FPT, les établissements publics ou la magistrature. Pour toute réforme envisagée, les études d'impact devraient prendre en compte cette dimension.

Au-delà de ce pilotage constant de l'égalité femmes/hommes dans la fonction publique, le rapport ouvre des pistes pour aller plus loin. Comment s'inscrire dans le temps long quand votre carrière ne comporte qu'un seul grade? L'idée est de passer des corrections ponctuelles ou structurelles à une approche systémique pour que l'égalité professionnelle passe du statut d'objectif au statut d'élément constitutif de notre fonction publique, par exemple autour de la notion de travail de valeur égale.

La philosophie de ce rapport qui fera date est que toute avancée dans la direction de l'égalité professionnelle réelle profite à tous: agents, administrations et donc usagers des services publics. «*De nombreux exemples attestent que l'arrivée de femmes dans des professions très masculinisées a été synonyme d'avancées pour leurs collègues masculins, comme dans la Gendarmerie où les plannings étaient auparavant toujours faits la veille pour le lendemain. L'arrivée des femmes a été l'occasion de repenser l'organisation pour une gestion plus anticipée, au bénéfice de tous*», note Françoise Descamps-Crosnier. D'où le titre du rapport remis au Premier ministre Bernard Cazeneuve: "La force de l'égalité".

Jean Cordelier

- Circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du ministère de la fonction publique.

Pour télécharger le rapport : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapports-missionnes/Rapport-La-force-de-l-egalite.pdf>

Co-production publique-privée : quelles innovations dans les territoires ?

L'Observatoire de l'innovation locale de la Fondation Jean-Jaurès a organisé en janvier dernier une matinée de réflexion sur la "co-production publique-privée : quelles innovations dans les territoires ?" Une table ronde, des retours d'expérience, une conclusion avec la ministre Estelle Grelier ont permis de faire le point sur les innovations sociales dans les collectivités locales

Dans son propos introductif, Nicolas Bouillant, directeur de l'Observatoire de l'innovation locale, a rappelé que la coopération publique-privée est l'objet d'une longue histoire. Elle entend concilier l'intérêt général porté par le secteur public et l'intérêt économique des entrepreneurs privés. Aujourd'hui, les opportunités offertes par le numérique modifient la prise de décision publique ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises : l'usager devient central dans la conception des produits et des services. Ses données, ses usages, ou encore son opinion deviennent de plus en plus visibles via les outils numériques.

Plusieurs lois du quinquennat de François Hollande apportent un nouveau cadre à la co-production publique-privée de l'innovation dans les territoires : la loi République Numérique, qui favorise l'ouverture et l'accès aux données par les collectivités publiques et les individus ; la loi Notre, qui renforce les compétences des intercommunalités et des Régions ; la loi Transition Énergétique qui assoit le lien entre les technologies numériques et l'introduction d'énergies renouvelables dans le réseau énergétique français.

A la table-ronde ont participé Stéphane Vincent, directeur de la 27^e Région et Emmanuel Dupont, directeur des stratégies territoriales du Commissariat général à l'égalité des territoires. Le thème général était l'impact de l'innovation sociale sur les politiques publiques, et les points suivants ont été abordés : la nature de l'innovation sociale est un phénomène politique ; les enjeux d'ouverture de l'innovation sociale ; de nouveaux principes pour l'action publique ; le cadre légal doit-il évoluer ?

La seconde partie de cette matinée a été centrée sur des "retours d'expérience", avec la participation de professionnels, autour de trois points en particulier : l'énergie, l'eau, la transition numérique et les télécommunications.

Rebatir des administrations modernisées

Dans sa conclusion, Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, a défendu le bilan du gouvernement sur les sujets traités au fil de la matinée, rappelant notamment que « *la Loi Notre offre l'opportunité de rebâtir des administrations modernisées, résolument tournées vers les innovations sociales* ». Elle n'a pas oublié la loi Pour une République numérique : « *les collectivités territoriales doivent désormais communiquer l'intégralité de leurs données. C'est une avancée sans précédent qui va permettre d'innover dans la prise et le mode de décision.* » Elle a repris l'idée qu'il est souhaitable de créer un lieu d'échange entre les territoires où les bonnes pratiques pourraient être valorisées et diffusées, ainsi que de favoriser la culture de la participation au sein de la fonction publique territoriale, notamment via la formation des fonctionnaires. De même les territoires ruraux ont souvent l'impression que l'innovation se fait chez eux mais sans eux, d'où la nécessité d'un outil interterritorial pour favoriser le travail "horizontal" et le passage à l'échelle.

Cette rencontre a permis de montrer et de comprendre les nouvelles complémentarités de deux sphères qui se modifient fortement aujourd'hui avec un cadre juridique et technologique en pleine évolution.

Denis Lefebvre

Lorient Odyssée: une bouffée d'oxygène pour le territoire

Lorient se dote d'une nouvelle gare. Les enjeux d'un tel chantier sont multiples. Ils permettront d'augmenter la desserte de la ville en TER et TGV et de modifier complètement l'organisation de la ville. L'inauguration est prévue le 17 mai prochain



Cette nouvelle gare accompagne le réaménagement du quartier qui l'entoure: Lorient Odyssée. Le projet a débuté en 2009 et doit s'étaler jusqu'en 2030 pour un coût de plus de 58,38 millions d'euros. La gare s'implante au sud des voies ferrées, alors qu'historiquement elle était sur le côté nord depuis l'arrivée du chemin de fer dans la ville en 1862. « Elle reliera directement le centre-ville, ses commerces et le port », indique Étienne Tricaud, architecte du projet. Une analyse des habitudes des usagers a démontré que 80 % des voyageurs viennent à la gare par la partie sud et seulement 20 % arrivent par le nord. Une passerelle de 60 m de long, 5 m de large, 7 m de hauteur conçue en bois et en verre reliera les deux côtés de la ville.

Le bâtiment de la gare est inspiré par la mer, en raison de l'histoire maritime de la ville. Son architecture donne une impression de hangar à bateau ou de coque de navire renversée. Long de 115 mètres et habillé de bois, de béton et de verre, les voyageurs y accèdent par un parvis. Ce dernier permet d'avoir une vue panoramique sur les trains et le nouveau quartier. Dans le hall, on trouve les comptoirs, des boutiques, la mission locale et une agence de la Poste, qui a déjà ouvert pendant la phase de travaux. 2 000 voyageurs arrivent ou quittent Lorient par la gare quotidiennement. Le nombre de voyageurs annuels devrait ainsi passer de 1,4 million aujourd'hui à 2,5 millions à l'horizon 2020 grâce à une augmentation de 20 % de l'offre ferroviaire nationale et régionale.

Augmentation du trafic

Un quai supplémentaire a été construit, faisant passer la capacité à 4 quais. Il est entièrement dédié aux TER. Ce qui permet d'augmenter de 6 le nombre d'arrêts en gare. Le réaménagement de la gare accompagne également l'arrivée de la ligne à grande vitesse (LGV) Rennes-Paris qui entrera en service en juillet prochain. La desserte TGV passera alors à 9 par jour

et le vendredi, un TGV "bolide" reliera la capitale à Lorient en 2 h 43. « L'ancienne gare de Lorient n'était pas en capacité d'absorber cette hausse du trafic », annonce Norbert Métairie, maire de Lorient et président de Lorient Agglomération.

Autour de la future gare, différents projets immobiliers sont prévus avec l'ouverture d'un hôtel, de restaurants mais aussi de bureaux et d'appartements. « Lorient Odyssée est un projet phare pour le territoire, il répond à plusieurs enjeux majeurs, économique et touristique. Pour les étudiants, les travailleurs, les entreprises, cette gare est une bonne nouvelle. Et à moins de trois heures de train de Paris, Lorient passe sous un seuil psychologique qui pourrait booster les courts séjours et les week-ends », explique Norbert Métairie. Cette gare devient un pôle d'échange multimodal qui rayonne sur l'ensemble du territoire et réorganise son réseau de transport. « Une gare est un point stratégique, une véritable porte d'entrée de l'agglomération », ajoute Norbert Métairie.

Nouvelles mobilités sur le territoire

Une nouvelle gare routière vient compléter cet ensemble avec 8 quais, reliés au bâtiment principal par une coursive. Pour les cyclistes, des espaces de stationnement sécurisés et abrités seront mis à disposition. Le système de bus à haut niveau de service (BHNS) de l'agglomération, le Triskell, n'est pas oublié dans ce réaménagement. Il disposera d'un accès réservé à la gare et d'une voie dédiée pour rejoindre le pont d'Oradour, enjambant les voies ferrées pour reprendre sa place dans son circuit habituel. La mobilité s'organise autour de mode de transports interconnectés les uns aux autres et optimisés. À Lorient cela passe par le train, le bus et le bateau avec le "transrade", qui connaît une fréquentation annuelle de 800 000 passagers.

Julien Bossu

L'indication géographique un label en plein essor

Le 9 février dernier, Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, s'est rendue à Rennes afin de lancer officiellement l'indication géographique pour les produits industriels et artisanaux concernant le "Granit de Bretagne"



L'indication géographique est un dispositif instauré par la loi du 17 mars 2014, dite loi Hamon. Cette dernière a étendu aux produits industriels et artisanaux le système de protection des indications géographiques. Elles étaient, jusque-là, exclusivement réservées aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, par le biais des appellations d'origine contrôlée. La loi définit l'indication géographique comme « *une zone géographique ou un lieu déterminé servant à désigner un produit qui en est originaire et qui possède une qualité déterminée, une réputation ou des caractéristiques liées essentiellement à cette origine géographique* ». Elle permet aux entreprises de se protéger contre l'utilisation abusive des dénominations géographiques. L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est en charge de l'instruction et de la délivrance des homologations.

Une réussite collective

Après le "Siège de Liffol" en décembre dernier, c'est au tour du "Granit de Bretagne" de recevoir son indication géographique. Attendue par les acteurs du secteur, elle est la reconnaissance d'un certain savoir-faire. « *Les consommateurs souhaitent aujourd'hui accéder à des produits authentiques pour une question de qualité et de savoir-faire* », explique Martine Pinville. Ce dispositif assure au consommateur la transparence sur l'origine et le mode de fabrication des produits. En effet, pour prévaloir de la protection au titre des indications géographiques, il faut créer un organisme de gestion chargé d'élaborer un cahier des charges contenant plusieurs informations, notamment son nom, le produit concerné, la délimitation de la zone géographique et la réputation et le savoir-faire traditionnel liés au produit. Afin de bénéficier de l'indication "Granit de Bretagne", les opérations d'extraction et de fabrication doivent être réalisées dans une aire comprenant les Côtes

d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la commune de St-James dans la Manche. Cette reconnaissance couvre le granit extrait de carrières, les enrochements, les produits semi-finis comme les tranches, et les produits finis (funéraire, voirie, aménagement urbain, bâtiment, produits décoratifs...).

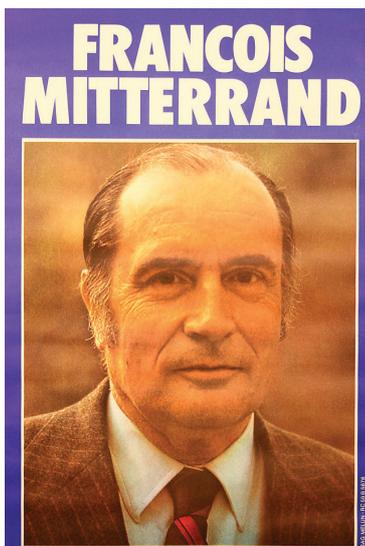
Rééquilibrage et protection

En étendant les possibilités d'attribution des indications géographiques aux produits artisanaux et industriels, le Gouvernement poursuit plusieurs objectifs: il s'agit notamment de protéger les savoir-faire locaux en mettant en valeur les territoires. « *L'absence de protection légale pour l'utilisation de ces appellations donnait lieu avant 2014 à des exploitations abusives. La Bretagne en particulier a souffert des importations chinoises et de contrefaçons, menaçant près de 800 emplois et plusieurs entreprises* », ajoute la secrétaire d'État. D'un point de vue économique, l'indication géographique favorise l'activité des manufactures et la création d'emplois locaux en luttant contre la fraude et la concurrence déloyale. Par ailleurs, elle contribue à mieux informer les consommateurs. « *L'indication de l'origine des produits renforce la confiance des consommateurs et préserve des patrimoines artisanaux et industriels. Elle permet de redynamiser des territoires en pérennisant des emplois non-délocalisables et en créant de nouvelles opportunités économiques* », conclut Martine Pinville.

J. B.

1974 : Giscard, de si peu... (4/10)

Le premier duel Giscard-Mitterrand signe la fin d'une certaine République gaullienne



« **G**eorges Pompidou, président de la République, est mort ». Le 2 avril 1974 vers 21 heures, un bandeau déroulant défile sur les écrans de télévision. La France est stupéfaite. Pour la seconde fois de l'histoire de la toute jeune V^e République, la présidentielle sera une élection anticipée.

Elle va marquer un tournant de la vie politique française. Car 1974, c'est d'abord la fin de la République gaulliste. Dès les premières heures, la candidature de Jacques Chaban-Delmas est mal partie. L'ancien premier ministre de Pompidou s'est déclaré trop tôt, dès le 4 avril, sans respecter un délai de décence minimum. Les barons du gaullisme, qui se méfient de son projet progressiste de "nouvelle société" ne le lui pardonnent pas et

tentent de pousser Pierre Mesmer, locataire de Matignon, contre lui. La candidature Mesmer ne durera qu'une journée (!) le 9 avril, mais elle sape celle de Chaban. Une campagne mal préparée et calamiteuse fait le reste. Depuis les colonnes de *l'Express*, une formule de Françoise Giroud résume l'échec : « on ne tire pas sur une ambulance ». Très vite, les regards des électeurs se tournent ailleurs.

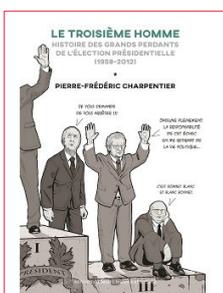
La droite s'est en effet découvert un autre champion : Valéry Giscard d'Estaing. Le jeune et brillant ministre de l'Économie n'est pas gaulliste. Justement. Il promet le changement dans la continuité, fait souffler un vent de modernisme sur la vie politique. Une tenue de foot, un air d'accordéon, des cols roulés et la présence de sa fille sur ses affiches séduisent les Français. Et voilà que 43 ministres et députés gaullistes, emmenés par le fils spirituel de Pompidou, Jacques Chirac, appellent à le rallier. Un soutien décisif, d'autant que Chirac est - et restera pendant toute la campagne - ministre de l'Intérieur.

1974, c'est aussi la découverte que la gauche peut gagner un jour l'Élysée. On avait cru l'élection taillée sur mesure par le général de Gaulle pour conforter le régime gaulliste. Un homme, Fran-

1974 en 3 points

- la 1^{re} candidature d'une femme, Arlette Laguiller
- le plus fort score d'un candidat de gauche au 1^{er} tour (François Mitterrand 43,25%)
- la plus faible abstention au 2nd tour (12,67%)

Une histoire des "grands perdants" des élections présidentielles



Qui terminera troisième le 23 avril prochain, au premier tour de l'élection présidentielle ? Bien malin qui pourrait le dire aujourd'hui avec assurance.

Une chose est sûre, ce "troisième homme" (espérons que ce soit une femme...) rejoindra la liste des 10 "grands perdants" de l'élection reine de la V^e République. Des grands perdants auxquels l'historiographie contemporaine ne s'intéresse guère. L'histoire préfère les vainqueurs. C'est justement le mérite de Pierre-Frédéric Charpentier, enseignant-chercheur spécialisé en histoire contemporaine, d'avoir mené ce travail d'enquête sur ces glorieux perdants. Sa brillante série de portraits des 10 impétrants analyse l'ascension inattendue des uns, tels Duclos ou Bayrou, et l'échec tout aussi imprévu des autres, de Chaban à Jospin en passant par Balladur. Surtout, l'auteur apporte à l'histoire de ces élections de nouveaux éclairages, nés des témoignages inédits qu'il a recueillis pour son enquête, soit auprès des intéressés, soit

auprès de leurs entourages voire de leurs concurrents de l'époque. À travers le prisme du Troisième homme, il nous fait vivre sous un angle renouvelé les 10 scrutins qui, de 1958 à 2012, ont désigné nos présidents.

T. P.

Pierre-Frédéric Charpentier, *Le Troisième Homme*, Histoire des grands perdants de l'élection présidentielle (1958-2012), éd. du félin - 320 p, 19,9 €

çois Mitterrand, a compris très vite qu'il n'en était rien. Dès 1965 il a créé la surprise avec une candidature d'union de la gauche. L'échec de la tentative de Defferre en 1969 d'imposer un espace au centre-gauche lui ouvre à nouveau la voie. Mais cette fois, c'est un autre Mitterrand qui affronte le suffrage. Fini l'homme seul. Il est devenu le patron du nouveau PS né à Epinay en 1971. Et le soutien du PCF est devenu une alliance concrétisée par le Programme commun de 1974. Une formidable dynamique le porte et il engrange au 1^{er} tour un score, 43 %, qu'aucun candidat de gauche n'atteindra plus jamais jusqu'à aujourd'hui. Son échec au second tour ne se joue qu'à très peu de voix. La gauche sait désormais qu'elle peut gagner les législatives de 1978. Ou la prochaine présidentielle...

Le premier débat télévisé

1974, c'est enfin le début d'une nouvelle ère politique. C'est le premier débat télévisé dont on retiendra a posteriori le tackle de VGE: « *vous n'avez pas, M. Mitterrand, le monopole du cœur. Vous ne l'avez pas* ». Ce sont deux candidatures qui annoncent des temps nouveaux. D'abord celle d'une femme, Arlette Laguiller. Consciente de la transgression, Arlette ouvre son premier spot de campagne par ces mots: « *Eh oui, je suis une femme, et j'ose me présenter comme candidate à la présidence de cette République d'hommes* ». Trois décennies plus tard, une autre femme accédera au second tour. Et puis René Dumont, avec son pull rouge et son verre d'eau menacée par la société de consommation, fait entrer l'écologie dans l'arène politique. Elle y est toujours, cherchant son chemin. Pour l'heure Giscard l'emporte avec le plus faible score jamais enregistré: à peine 50,1 % des voix. Choisi par défaut par la droite, instrumentalisé par les gaullistes contre Chaban, il ne se maintiendra au pouvoir que par les artifices de la constitution gaulliste. Il est, à ce jour, le seul candidat à avoir conquis l'Élysée sans être porté directement par un grand parti, un parti de militants.

Thierry Pourreyron

Les résultats

	Suffrages	% des inscrits	% des exprimés
5 mai 1974			
Inscrits	30 602 953		
Votants	25 775 743	84,23	
Suffrages exprimés	25 538 636	99,08	
b&n	237 107	7,75	0,92
abst	4 827 210	15,77	
Jean-Marie Le Pen	190 921	0,62	0,75 %
Jean-Claude Sebag	42 007	0,14	0,16 %
Jean Royer	810 540	2,65	3,17 %
Guy Héraud	19 255	0,06	0,08 %
Jacques Chaban-Delmas	3 857 728	12,61	15,11 %
Valéry Giscard d'Estaing	8 326 774	27,21	32,60 %
René Dumont	337 800	1,10	1,32 %
Émile Muller	176 279	0,58	0,69 %
François Mitterrand	11 044 373	36,09	43,25 %
Bertrand Renouvin	43 722	0,14	0,17 %
Alain Krivine	93 990	0,31	0,37 %
Arlette Laguiller	595 247	1,95	2,33 %
19 mai 1974			
Inscrits	30 600 775	100,0	
Votants	26 724 595	87,3	
Suffrages exprimés	26 367 807	86,1	100,0
b&n	,0	,000	,000
abst	,0	,000	
Valéry Giscard d'Estaing	13 396 203	43,8	50,8
François Mitterrand	12 971 604	42,4	49,2

Outils de la loi Sapin 2 contre le conflit d'intérêts, l'Agence Française Anticorruption (volet 3)

L'AFA remplace désormais le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC) depuis la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

De compétence nationale, l'AFA est placée auprès du ministre de la Justice et du ministre chargé du Budget et sera composée d'environ 70 agents.

Dirigée par Charles Duchaine, juge judiciaire indépendant, cette agence comporte une commission des sanctions disposant de ses propres attributions lui permettant de prononcer des injonctions et des sanctions pécuniaires.

1- Attributions de l'AFA.

Indépendamment des fonctions confiées à la commission des sanctions, l'AFA est chargée de prévenir et de détecter des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Par ses missions préventives et d'enquêtes, l'AFA, sera nécessairement confrontée à la notion de conflits d'intérêts et, par conséquent, elle sera conduite à préciser cette notion et à la distinguer des manquements délictuels à la probité (prise illégale d'intérêt, trafic d'influence, notamment)

Et par ses pouvoirs de contrôle et de sanctions, l'AFA va inévitablement réduire le risque délictuel dans la commande publique et particulièrement au sein des entreprises qui devront se conformer à de nouvelles obligations comme nous allons l'examiner.

Des fonctions de prévention et d'enquête

– Les actions préventives de l'AFA

1/- L'AFA participe à la coordination administrative, centralise et diffuse les informations permettant d'aider à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Dans ce cadre, elle apporte son appui aux administrations de l'État, aux collec-

tivités territoriales et à toute personne physique ou morale.

Le recours d'un maire à l'AFA peut concerner tout domaine où existe le risque de commission des délits précédemment indiqués, l'AFA pourra ainsi être saisie sur des questions relatives à la commande publique ou concernant les rapports des associations avec les élus ou avec une commune.

2/- Elle élabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Ces recommandations sont adaptées à la taille des entités concernées et à la nature des risques identifiés. Elles sont régulièrement mises à jour pour prendre en compte l'évolution des pratiques et font l'objet d'un avis publié au Journal officiel;

L'AFA enfin élabore chaque année un rapport d'activité qui est rendu public.

Des missions d'enquête indépendantes

L'AFA ne peut recevoir ou solliciter d'instruction d'aucune autorité administrative ou gouvernementale dans l'exercice de ses missions de contrôle qui s'exerce concernant:

1/- La qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter toute atteinte à la probité pénalement sanctionnée.

2/- Le respect de mesures anticorruption au sein des entreprises privées et des établissements publics industriels et commerciaux.

Pour exercer ces contrôles, l'AFA peut

se saisir seule ou à la demande du président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, du Premier ministre, des ministres ou, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, du représentant de l'État

Signalons que ces contrôles peuvent être également déclenchés par un signalement émanant d'une association agréée ayant pour objet la lutte contre la corruption.

Le contrôle effectué par l'AFA donne lieu à un rapport qui sera transmis à l'organisme qui l'a saisie ainsi qu'à l'organisme ayant fait l'objet du contrôle.

Observons que ce rapport portera sur la qualité du dispositif de prévention et de détection de la corruption mis en place au sein des entités contrôlées et comportera des recommandations en vue de l'amélioration des procédures existantes.

Lors de ces contrôles, l'AFA pourra aviser le procureur de la République des faits dont elle a eu connaissance dans l'exercice de ses missions et qui seraient susceptibles de constituer un crime ou un délit. Si ces faits sont susceptibles de relever de la compétence du procureur de la République financier l'AFA en avisera simultanément ce dernier;

3/- Par ailleurs, lorsqu'une personne morale est condamnée à une "peine de programme de mise en conformité" peine nouvellement instaurée par la loi Sapin II, l'AFA est chargée de veiller à son exécution. Cette peine peut constituer:

- L'établissement d'un code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence au sein de l'organisme condamné.

- La mise en œuvre d'un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la personne morale.

- La réalisation d'une cartographie des risques prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la personne morale à des sollicitations externes aux fins de corruption, en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels la personne morale exerce son activité

- La mise en place de procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires au regard de la cartographie des risques et/ou des procédures de contrôles comptables, internes ou externes, destinées à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence.

- L'obligation d'un dispositif de formation destiné aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence.

- La création d'un régime disciplinaire permettant de sanctionner les salariés de la personne morale en cas de violation du code de conduite.

Le coût des audits et expertises accomplis à ce titre à la demande de l'AFA est supporté par la personne morale ayant fait l'objet de cette condamnation.

4/- Mais l'AFA dispose aussi du pouvoir de prononcer un avertissement en cas de manquement constaté et peut saisir la commission des sanctions afin que soit enjoint à l'entité contrôlée et à ses représentants d'adapter les procédures de conformité internes tels que présentés précédemment ou que soit prononcée à son encontre une sanction pécuniaire.

Dans l'exercice de ses missions, les pouvoirs de l'AFA sont très étendus puisque celle-ci devrait disposer du pouvoir de se faire communiquer tout document professionnel, quel qu'en soit le support, ou toute information utile.

En outre, les agents de l'AFA peuvent procéder sur place à toute vérification de

l'exactitude des informations fournies. Ils peuvent s'entretenir, dans des conditions assurant la confidentialité de leurs échanges, avec toute personne dont le concours leur paraît nécessaire.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrôle ne peut être accompli par un agent, à l'encontre d'une entité économique ou publique à l'égard de laquelle il détient ou a détenu un intérêt direct ou indirect.

Mais seule la commission des sanctions de l'AFA est habilitée à prononcer des injonctions et des sanctions à l'égard de l'entité contrôlée.

2- La commission des sanctions de l'AFA

- Comme il a déjà été évoqué, la commission des sanctions peut enjoindre à l'organisme contrôlé et à ses représentants d'adapter les procédures de conformité internes destinées à la prévention et à la détection des faits de corruption ou de trafic d'influence, selon les recommandations qu'elle leur adresse à cette fin, dans un délai qu'elle fixe et qui ne peut excéder trois ans.

- La commission des sanctions devrait, en outre, pouvoir prononcer des sanctions pécuniaires et ordonner la publication, la diffusion ou l'affichage de la décision d'injonction ou de sanction pécuniaire ou d'un extrait de celle-ci, selon les modalités qu'elle précise. Les frais sont supportés par la personne physique ou morale sanctionnée.

Les décrets d'application sur le fonctionnement de l'AFA n'étant pas encore intervenus, certaines dispositions de la loi Sapin II restent encore incertaines quant à leur application concrète et ce d'autant que seuls soixante-dix agents sont prévues pour assurer le fonctionnement de l'AFA qui dispose, rappelons-le, d'une compétence nationale.

Me Marie-Sygne Leca

Un petit coin de terre de France

Candidat aux élections législatives pour la 10^e circonscription des Yvelines, président de l'UDES, Jean-Claude Husson est maire de St-Arnoult-en-Yvelines, ce petit coin de terre de France cher à Aragon et Elsa Triolet

Ingénieur de formation, Jean-Claude Husson prend très vite conscience de l'importance de se mettre au service des autres, même si le début de sa carrière professionnelle ne lui en a pas laissé le temps. C'est d'abord par le monde associatif qu'il s'engage en rejoignant au début des années 2000 la section badminton de l'Association sportive communale, dont il finira par prendre la présidence. « J'ai beaucoup appris de cette expérience où il n'est pas toujours simple de coordonner tous les bénévoles. Il faut faire preuve de conciliation et savoir tenir ses promesses. L'association sportive est un lien privilégié avec la population », se rappelle Jean-Claude Husson.

En 2001, il trouve dans sa boîte aux lettres un trac invitant à une réunion publique afin de rejoindre la liste de rassemblement de la gauche pour les prochaines élections municipales. « Je pensais avoir rejoint la bonne liste mais une liste mêlant socialistes et écologistes s'est montée contre nous. Je me suis donc retrouvé sur la mauvaise liste, un peu plus à gauche que prévu ! », explique-t-il. Cette même année, Jean-Claude Husson rejoint le Parti Radical de Gauche. L'expérience sera courte, un mois après il claque la porte en raison d'une mésentente interne. En 2004, il est sollicité par les membres de la liste socialiste, il les rejoint et adhère au PS en 2006.

Une formation accélérée aux élections municipales

St-Arnoult-en-Yvelines a connu une vie municipale mouvementée lors des quinze dernières années. La droite a connu des difficultés à mettre en place une équipe stable. De démissions en scis-

sions, les élections municipales se succèdent. « Lors des élections partielles de 2006, je suis en deuxième position sur la liste, nous perdons pour 21 voix, mais j'accède au conseil municipal », ajoute Jean-Claude Husson, qui garde de cette expérience « une excellente formation au code électoral et au code général des collectivités territoriales ».

Le scénario se répète lors des municipales de 2008. En septembre 2012, de nouvelles élections municipales partielles sont organisées. « Nous l'emportons et je deviens le premier maire socialiste de la ville depuis plus de trente ans. Nous avons 18 mois pour montrer de quoi nous étions capables », explique Jean-Claude Husson. Il a su gagner la confiance des habitants et répondre aux attentes des services. Il sera ainsi réélu en 2014.

Jean-Claude Husson porte une attention particulière au développement des actions culturelles sur sa commune: « Depuis 2013, nous les multiplions, notamment avec la création du festival de la poésie dans la ville ou le parcours poétique. Nous tentons de combattre l'abandon de la culture par le département. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire la Maison Elsa Triolet-Aragon, véritable lieu de vie culturelle ».

Jean-Claude Husson a aussi entrepris de réaménager le centre-ville de sa commune: « Nous sommes en cours d'acquisition des parcelles des friches urbaines et espérons maintenir nos commerces de cœur de ville ». Fort de sa fibre écologique, il agit pour le développement durable. Une extinction des éclairages municipaux est en place de 1 heure



à 5 heures du matin et la commune est passée au zéro-phyto depuis 2015.

Il a également fait voter en conseil municipal une interdiction des cirques avec animaux vivants dans sa commune, avec pour seul objectif de lutter contre la maltraitance animale.

L'expertise du terrain

Jean-Claude Husson fait le pari de la mutualisation et du retour à la régie municipale dans une période où il est demandé aux collectivités locales de faire des économies. « Nous avons choisi de mutualiser les services de l'assainissement avec la commune voisine d'Ablis, dès 2013. Ainsi, le coût du mètre cube a diminué significativement. De nombreuses économies sont possibles lorsque l'on regarde dans le détail », explique Jean-Claude Husson.

Fermement opposé à la fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, Jean-Claude Husson ne pense pas que ces superstructures soient la meilleure solution pour faire des économies: « Il y a un manque de proximité ». C'est d'ailleurs une des raisons qui le pousse à s'opposer aux instances de la nouvelle communauté d'agglomération de Rambouillet territoires, dont St-Arnoult-en-Yvelines est membre depuis le 1^{er} janvier dernier. « Trop de communes sont écartées, il n'y a pas de cohésion territoriale et rien n'est fait de manière collégiale », ajoute Jean-Claude Husson, qui a refusé la vice-présidence à l'aménagement du territoire.

Julien Bossu

Programme de formation premier semestre 2017

Gestion - administration - Sécurité

Le budget d'une commune (Niveau I)	22/3	25/3	19/5	15/6
Le budget d'une commune (Niveau II)	23/3	20/5	16/6	
Le budget (Niveau III A L'Analyse Financière	24/3			
L'intercommunalité, finances du bloc communal	17/6			
Le contrôle des collectivités par la chambre régionale des comptes :	30/03			
Les finances du Conseil Départemental :	10/3			
Les finances du Conseil Régional :	15/3			
Les Marchés publics (niveau I)	20/4			
Le personnel de la Fonction publique territoriale	18/5			
Sécurité des biens et des personnes	18/4			
Sécurité : Diagnostic communal et outils	19/4			
Une politique municipale de prévention et de sécurité	16/5			
Sécurité : un nécessaire co-production	17/5			
La radicalisation : connaître-repérer- prévenir		14/3	11/5	
Lutte contre le terrorisme, l'action des collectivités	10/3	20/6		

Gouvernance - Institutions - Droits de l'élu

La Métropole-Grand Paris	13/5			
Elu minoritaire, élu à part entière	17/6			
Nouveau statut de l'élu local	18/5			
La démocratie participative - Enjeux et structures	6/6			

Aménagement - Urbanisme - Développement durable

Les plans locaux d'urbanisme et P.L.U.I.	13/6			
Urbanisme et développement durable	14/6			

Solidarité - Economie - Logement - Société

Revitalisation commerciale des centres-villes	29/3	22/6		
L'action Internationale des collectivités	29/5			
Comprendre la laïcité	13/3	10/5		
Féminiser la politique: quelles stratégies au quotidien ?	25/4	27/6		

Culture - sports - loisirs

La politique culturelle d'une collectivité	16/3	23/6		
--	------	------	--	--

Education - Enfance - Jeunesse - Famille

Les politiques éducatives, périscolaires	31/3	30/6		
Une politique municipale pour la petite enfance	8/6			
Une politique municipale pour la jeunesse	15/3	7/6		
Une politique municipale pour l'enfance	30/3	9/6		

Communication Développement personnel

Prise de parole I	16/3	6/4	
Prise de parole II (perfectionnement)		7/4	
Convaincre à l'oral		17/3	
L'édito du maire	9/6		
La tribune de l'opposition	20/5		
Media training - Etre interviewé par les journalistes	18/3	8/6	
Relations avec la presse écrite		25/3	16/6
Communication numérique - Réseaux		18/3	27/4
Le Leadership au féminin	26/4	28/6	
La gestion des conflits et de l'agressivité	23/3	12/5	
Cohésion d'équipe		17/3	
Le burn-out, comment l'éviter ?		19/5	
Réussir sa transition professionnelle		31/3	31/5
Construction d'un projet individuel de V.A.E.	20/3	9/5	

Toutes ces formations sont dispensées dans nos locaux (ou à proximité) à Paris sur une journée.

Elles sont en accès illimité dans le cadre d'une convention annuelle, sauf (*)

Pour des raisons d'efficacité, le nombre d'élus est limité à huit par stage.

Ces formations, comme toutes celles figurant sur notre catalogue, peuvent également être organisées dans votre collectivité ou dans votre Union Départementale. Prenez contact avec nous. Nous vous proposerons une solution adaptée.

Nos tarifs sont l'objet d'une péréquation selon la taille de la collectivité des stagiaires.

Toute l'équipe de Condorcet Formation se tient à votre disposition pour bâtir un programme de formation au plus proche de vos besoins quotidiens d'élus en responsabilités.

Pour connaître le détail des programmes, consultez notre site : <http://www.maisondeselus.fr/condorcetformation>

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact :

- Pour les inscriptions: avec Sylvie Druon: 01 53 20 46 39 - s.druon@maisondeselus.fr
- Pour le contenu du séminaire: avec Hervé Beaumanoir: 06 74 57 07 47 / 01 53 20 46 35 - h.beaumanoir@maisondeselus.fr